Séance du lundi 20 janvier 2025

D'après convocation du 15 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire.

Présents : Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Mr Sébastien NEVEU, Mme Corinne LANNEPAX, Mr Emmanuel LUTARD, Mr David CHAPEAU, Mr Jean-Christophe CAFFENNE, Mme Jennifer DIAS et Mr Dominique PETIT.

Procuration : Mr Christian VIDAL donne procuration à Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU.

Absents excusés : Mr Patrick FOUQUET, Mme Déborah OUVRARD, Mr Alexandre PAULAIS, Mme Brigitte ROUHEN et Mme Laurence BERNARD.

Nombre de membres :		
	- en exercice	14
	- présents	8
	- votants	9
	- Pouvoir	1

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024.
- **Projets 2025** :
  - TRAVAUX : Demandes de subvention DETR et Conseil Départemental pour la DECI et pour la réfection de la couverture de l'école.
  - LOCATIONS :
    . Logement communal 3, rue de la Romagère : Gestion locative et montant du loyer
    . Epicerie LE KANTTU : Prolongation de la fermeture suite à l'accident de la gérante
  - ADRESSAGE : Validation
- Questions diverses.

1. Visite du logement de l'épicerie

Suite au départ des locataires du logement de l'épicerie au 3, rue de la Romagère, l'ensemble des conseillers présents ont visité le logement vacant et en travaux.

2. Adoption des procès-verbaux du 19 novembre 2024 et du 9 décembre 2024 :

Les procès-verbaux du 19 novembre 2024 et du 9 décembre 2024 n'apportant pas d'observation, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3. Dépôt d'un dossier de demande de subventions DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et Conseil Départemental – Aménagement d'un point d'eau incendie (PEI) « Le Puits Ménard ».

Dans le cadre de la refonte des textes relatifs à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) 2011 et 2015, le SDIS de la Charente-Maritime a élaboré un règlement départemental qui a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 Mars 2017. Ce document a été révisé le 16 mai 2023.

La commune a établi son schéma communal de défense extérieure contre l'incendie qui a été validé le 9 février 2022. Celui-ci est en cours de révision, conformément à la nouvelle réglementation. A ce jour, 2 équipements ont été installés pour couvrir 2 hameaux (Chez Marrier et La Comté) durant l'été 2021.

La Commune souhaite maintenant poursuivre sa couverture incendie pour protéger les villages du Puits Ménard, Chez Cherbonnier, Chez Cadiot, Le Portail Rouge, Chez Pelletan et La Gare en installant une citerne rigide enterrée dans terrain situé section YE n° 11 « Le Puits Ménard ».

Montant total des travaux HT : 24 461,88 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2025, dans le cadre de la catégorie 2 « Travaux de sécurité » et auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du programme « Défense Incendie – Equipement Rural ».

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	60 %	14 677,13 €
Conseil départemental	20 %	4 892,38 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	80 %	19 569,50 €
Fonds propres	20 %	4 892,38 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	**100 %**	**24 461,88 €**

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention DETR auprès de la Préfecture, dans le cadre de la catégorie 2 « Travaux de sécurité », et une demande de subvention au Conseil Départemental, dans le cadre du programme « Défense Incendie – Equipement Rural ».

4. Dépôt d'un dossier de demande de subventions DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et Conseil Départemental - Travaux de réhabilitation de la toiture des bâtiments scolaires.

En 2024, la commune a procédé à la rénovation énergétique de tous ces bâtiments scolaires : Désamiantage, isolation phonique et énergétique, ventilation double flux, réduction des consommations électriques, changement des menuiseries, peinture, ...

Pour assurer une sécurité et une protection de tous les travaux effectués en 2024, il est nécessaire de refaire la couverture des bâtiments scolaires.

Montant total des travaux HT : 34 810 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR, dans le cadre de l'opération 6/1 « Enfance Jeunesse », et auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du « Fond d'aide pour la revitalisation des communes ».

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	40 %	13 924 €
Conseil départemental	40 %	13 924 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	80 %	27 848 €
Fonds propres	20 %	6 962 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	**100 %**	**34 810 €**

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention DETR auprès de la Préfecture au titre de l'opération 6/1 « Enfance Jeunesse » et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du « Fond d'aide pour la revitalisation des communes ».

5. Gestion locative du logement communal sis 3, rue de la Romagère

Madame le Maire expose au conseil la possibilité de faire appel à un cabinet d'huissier afin de faciliter les démarches liées à la gestion des démarches liées à la gestion des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La mise en gestion du logement communal sis 3, rue de la Romagère auprès de la société LOC@SAINTONGE, administrateur d'immeubles, située 1 rue Paul Bert 17503 Jonzac,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat et tout autre document relatif à ce dossier.

6. Modification du montant du loyer du logement communal sis 3, rue de la Romagère.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal sis 3, rue de la Romagère est disponible à la location. Compte tenu des travaux réalisés suite à la sortie du dernier locataire, il convient de modifier le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer Le montant du loyer mensuel à 680 € + les charges à 20 €, composées comme suit : 15 € de taxe Ordures Ménagères et 5 € de vidange de la fosse, soit un total mensuel de 700 €,
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- De fixer la caution, à la somme de 680 €.

7. Exonération de loyer pour le mois de décembre 2024 – SARL KAMELEON (Epicerie Le Kanttu).

Au vu de l'accident de la gérante de l'épicerie le Kanttu en décembre 2024 entrainant une fracture de la jambe et la fermeture provisoire de son commerce, Mme le Maire propose au conseil municipal d'accorder à la SARL KAMELEON, épicerie Le Kanttu, l'exonération du loyer de décembre 2024, pour un montant de 457,39 €, (381,16 € de loyer HT et 76,23 € de TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer du loyer de décembre 2024 la SARL KAMELEON d'un montant de 457,39 €, (381,16 € de loyer HT et 76,23 € de TVA) en raison des problèmes de santé de la gérante.

8. Adressage

Une réunion de concertation a été organisée par la mairie le 17 décembre 2024 à l'attention des habitants concernés par la mise à jour de la numérotation au village du Fief Dubreuil. Suite à cela, un classeur a été réalisé répertoriant l'ensemble des villages de la commune avec un plan et une vue aérienne et incluant les nouvelles numérotations. Ces nouvelles numérotations ont été déposées sur la Base d'Adresse Nationale (B.A.N.) accessibles à tous des organismes (Poste, impôts, ...). L'ensemble des membres présents valident ces mises à jour. Cette base est toujours modifiable, si besoin.

9. Questions diverses

- Suite au passage du cyclone à Mayotte, Mme le Maire informe l'assemblée que la nouvelle Présidente de l'association « La Croisée des Chemins », Mme Claudine ETIENNE, a de la famille là-bas et organise une action de soutien (recueil de dons alimentaires, vestimentaire, hygiène, ...) avec l'association « YLANG ». Mme le Maire propose de leur apporter un soutien financier en 2025. L'assemblée approuve cette suggestion.

- Boulodrome : L'accès est terminé. Un entourage de sécurité est à prévoir ainsi qu'un aménagement des abords végétalisés, avec une bâche. L'éclairage a été réglé par le SDEER. Une convention définissant les modalités d'usage est à établir avec l'Amicale Fontainoise de Pétanque. Pour cela, une réunion de travail est à programmer.

- Les travaux de l'école sont bien avancés. L'isolation extérieure est en cours. Le bureau de la directrice est à faire ainsi que la salle de motricité (prévu pendant les vacances de février).

- Le repas de Printemps pour les aînés est reconduit avec le même traiteur. Il aura lieu le 27 avril 2025.

- Pour la Fête du village, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge propose à la commune un « ciné site » le dimanche soir. A voir avec le Foyer Rural.

- Le projet de parking de la Salle des Fêtes est à finaliser.

- Nous avons reçu les bons vœux de notre ancienne Sous-Préfète, Mme Estelle LEPRÊTRE.

- Vendredi 17 janvier, 17 enfants et 3 adultes ont été malades (vomissements) à la cantine scolaire.
  Les pompiers, l'ARS et les Services Vétérinaires ont été alertés. Le SMUR est intervenu : tous les enfants malades ont été examinés par le Médecin. Les échantillons témoins ont été portés pour analyse et les résultats seront connus dans une dizaine de jours.
  Les services vétérinaires ont souligné que le restaurant scolaire était très bien géré et que toutes les mesures d'hygiène étaient bien respectées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Suivent les signatures,

Marie-Danielle GIRAUDEAU	Sébastien NEVEU	Corinne LANNEPAX	Emmanuel LUTARD
David CHAPEAU	Jean-Christophe CAFFENNE	Patrick FOUQUET Absent excusé	Déborah OUVRARD Absente excusée
Jennifer DIAS	Dominique PETIT	Alexandre PAULAIS Absent excusé	Brigitte ROUHEN Absente excusée
Laurence BERNARD Absente excusée	Christian VIDAL Absent excusé Donne pouvoir à Mme M-Danielle GIRAUDEAU		